

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Version applicable à compter du 01/01/2026

#### Article 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente, ci-après dénommées « CGV », s'appliquent aux prestations de services et constituent le socle de la négociation commerciale. Elles sont systématiquement adressées ou remises à chaque client afin de lui permettre de passer commande. Les conditions générales de vente décrites ci-après définissent les droits et obligations de l'Agence Laure FIGONI et de son client dans le cadre de la vente des prestations de services suivantes :

- enquêtes QVCT et RPS,
- pilotage et accompagnement de démarches QVCT,
- ateliers collectifs, animations et dispositifs QVCT.

#### Article 2 : Devis et commande

L'Agence Laure FIGONI SASU intervient sur demande expresse du client. Un premier contact permet l'établissement et l'envoi d'un devis préalablement à toute prestation.

Le devis adressé par l'Agence Laure FIGONI SASU au client précise :

- la nature et le contenu des prestations,
- la durée de la prestation,
- le prix de la prestation,
- les modalités de paiement,
- le rappel de l'adhésion pleine et entière du client aux Conditions Générales de Vente, jointes audit devis.

Toute acceptation du devis, datée, signée et revêtue de la mention « bon pour accord », vaut commande ferme et définitive ainsi qu'acceptation sans réserve des Conditions Générales de Vente. La commande est validée après retour du devis signé et encaissement de l'acompte effectué par virement bancaire sur le compte de l'Agence Laure FIGONI.

#### Article 3 : Prix

Les prix des prestations de services sont ceux en vigueur au jour de la signature du devis. Ils sont exprimés en euros hors taxes et sont majorés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux en vigueur.

L'Agence Laure FIGONI SASU se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans que ces modifications n'aient d'incidence sur les commandes déjà acceptées.

#### Article 4 : Conditions de règlement

Le règlement des prestations s'effectue par virement bancaire, selon les modalités précisées au devis.

**Sauf stipulations particulières prévues au devis**, les modalités de paiement sont les suivantes :

- 50 % du montant TTC à la commande, à titre d'acompte,
- 25 % du montant TTC en cours de prestation, selon l'échéancier précisé au devis,
- 25 % du montant TTC à l'issue de la prestation, à réception de la facture finale.

#### Article 5 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel à l'une des échéances prévues à l'article 4 des présentes Conditions Générales de Vente **ou aux stipulations particulières prévues au devis**, après une simple

Agence Laure FIGONI | SASU au capital de 1000 € | 3 place octogonale - 77700 CHESSY

Numéro de déclaration d'activité de formation (NDA) : 11770985977 (ne vaut pas agrément de l'état)

Immatriculée au RCS de MEAUX | N°SIRET : 95101315000028 | N°TVA intracommunautaire : FR93 951013150

Contact : Laure FIGONI : 06.15.37.25.88 | [contact@laurefigoni.com](mailto:contact@laurefigoni.com) | Site : [laurefigoni.com](http://laurefigoni.com)

relance par courrier électronique, téléphone ou message, l'Agence Laure FIGONI SASU se réserve le droit de suspendre, sans délai, l'exécution de la prestation concernée jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Conformément aux dispositions des articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce, toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera de plein droit l'application de pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, appliquées au montant TTC de la somme restant due.

Ces pénalités courent à compter de la date d'échéance, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des pénalités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non réglée à sa date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

## Article 6 : Clause résolutoire

En cas de non-paiement total ou partiel des sommes dues à l'une des échéances prévues à l'article 4 des présentes Conditions Générales de Vente ou aux stipulations particulières prévues au devis, et **huit (8) jours** après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, le contrat sera résolu de plein droit, sans formalité judiciaire.

Cette résiliation interviendra sans préjudice du droit pour l'Agence Laure FIGONI SASU de réclamer le paiement des sommes restant dues ainsi que l'allocation de **dommages et intérêts** en réparation du préjudice subi.

## Article 7 : Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement ou d'un retard dans l'exécution de ses obligations contractuelles si ce manquement ou ce retard résulte d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code civil.

La partie invoquant un cas de force majeure devra en informer l'autre partie dans les meilleurs délais.

Lorsque l'empêchement est temporaire, l'exécution des obligations est suspendue pendant toute la durée de la force majeure.

Lorsque l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit, sans indemnité de part et d'autre.

## Article 8 : Annulation, report, interruption

Toute annulation ou demande de report de tout ou partie de la prestation doit être notifiée par écrit par la partie à l'initiative de la demande.

**Annulation, report ou interruption à l'initiative du client :** en cas d'annulation de la prestation à l'initiative du client, les prestations déjà réalisées à la date d'annulation, ainsi que les frais engagés par l'Agence Laure FIGONI SASU, resteront intégralement dus.

En cas de report de la prestation à l'initiative du client, l'Agence Laure FIGONI SASU se réserve le droit de réviser le calendrier d'intervention. Tout report entraînant une désorganisation du planning initial pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

En cas d'interruption de la prestation imputable au client, notamment en cas de manquement à ses obligations contractuelles ou de défaut de collaboration (retard dans la transmission des informations, indisponibilité des interlocuteurs, absence de validation dans les délais requis), l'Agence Laure FIGONI SASU se réserve le droit de suspendre la prestation. Les sommes correspondant aux prestations réalisées et aux frais engagés resteront dues.

L'interruption prolongée de la prestation pour un motif imputable au client pourra entraîner la résiliation du contrat dans les conditions prévues à l'article 6 des présentes Conditions Générales de Vente.

**Annulation, report ou interruption à l'initiative de l'Agence Laure FIGONI :** En cas d'annulation ou de report de tout ou partie de la prestation à l'initiative de l'Agence Laure FIGONI SASU, celle-ci s'engage à en informer le client dans les meilleurs délais.

Agence Laure FIGONI | SASU au capital de 1000 € | 3 place octogonale - 77700 CHESSY

Numéro de déclaration d'activité de formation (NDA) : 11770985977 (ne vaut pas agrément de l'état)

Immatriculée au RCS de MEAUX | N°SIRET : 95101315000028 | N°TVA intracommunautaire : FR93 951013150

Contact : Laure FIGONI : 06.15.37.25.88 | [contact@laurefigoni.com](mailto:contact@laurefigoni.com) | Site : [laurefigoni.com](http://laurefigoni.com)

L'Agence Laure FIGONI SASU proposera, selon les circonstances, soit le report de la prestation à une date ultérieure, soit, en cas d'impossibilité, la résiliation du contrat.

Dans cette hypothèse, seules les prestations effectivement réalisées à la date d'annulation ou de report pourront être facturées. Les sommes perçues au titre des prestations non réalisées feront l'objet d'un remboursement.

La responsabilité de l'Agence Laure FIGONI SASU ne pourra être engagée qu'en cas de faute dûment prouvée, à l'exclusion de tout préjudice indirect.

## Article 9 : Clause de confidentialités et obligations

**Obligations de l'Agence Laure FIGONI SASU :** l'Agence Laure FIGONI SASU s'engage à respecter la plus stricte confidentialité concernant l'ensemble des informations, données, documents et éléments communiqués par le client dans le cadre de l'exécution de la prestation, et désignés comme tels ou présentant un caractère confidentiel par nature.

À ce titre, l'Agence Laure FIGONI SASU s'interdit de divulguer, de quelque manière que ce soit, toute information relative aux prestations de services réalisées pour ses clients, sauf accord exprès et préalable de ces derniers ou obligation légale.

L'Agence Laure FIGONI SASU s'engage à restituer, à la demande du client ou à l'issue de la mission, tout document fourni par ce dernier.

Elle s'engage également, à la demande du client, à signer un accord de confidentialité spécifique.

L'Agence Laure FIGONI SASU met en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer la continuité de ses services, notamment par la digitalisation de ses pratiques lorsque cela s'avère nécessaire.

**Obligations du client :** le client s'engage à transmettre à l'Agence Laure FIGONI SASU l'ensemble des informations, données et documents nécessaires à la bonne réalisation de la prestation, dans des conditions conformes à la législation en vigueur et sans contrevenir à des obligations de confidentialité ou de non-divulgateion.

Le client s'engage à respecter les dates et heures des rendez-vous fixés pour le bon déroulement de la prestation. Toute action non honorée et non annulée dans un délai minimum de **quarante-huit (48) heures** avant la date prévue restera due au prestataire. Toute réalisation ultérieure de cette action donnera lieu à une facturation complémentaire.

Le client s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de replanifier, dans un délai compatible avec le bon déroulement de la mission, les actions annulées dans les conditions précitées.

Le client s'engage enfin à régler toute prestation due dans le délai convenu avec l'Agence Laure FIGONI SASU et, en tout état de cause, dans un délai maximum de **dix (10) jours** à compter de la date d'émission de la facture.

## Article 10 : Responsabilités et nature des livrables

L'Agence Laure FIGONI SASU est tenue, dans le cadre de l'exécution des prestations, à une obligation de moyens. Elle s'engage à mobiliser ses compétences, son expertise et son savoir-faire pour réaliser les prestations conformément aux règles de l'art et aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Les livrables remis au client (rapports, synthèses, restitutions, analyses, supports, outils ou tout autre document) constituent des éléments d'aide à la compréhension et à la décision. Ils ne sauraient être assimilés à un audit réglementaire, à un diagnostic médical ou psychologique, ni à une obligation de mise en œuvre de recommandations ou d'actions par le client.

Les décisions prises par le client à partir des livrables relèvent de sa seule responsabilité. L'Agence Laure FIGONI SASU ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences des choix, décisions ou actions mises en œuvre par le client sur la base des livrables fournis.

La responsabilité de l'Agence Laure FIGONI SASU ne pourra être engagée en cas de :

- Informations erronées, incomplètes ou tardivement communiquées par le client,
- Retard ou impossibilité d'exécution imputable au client,
- Utilisation partielle, détournée ou non conforme des livrables,

Agence Laure FIGONI | SASU au capital de 1000 € | 3 place octogonale - 77700 CHESSY

Numéro de déclaration d'activité de formation (NDA) : 11770985977 (ne vaut pas agrément de l'état)

Immatriculée au RCS de MEAUX | N°SIRET : 95101315000028 | N°TVA intracommunautaire : FR93 951013150

Contact : Laure FIGONI : 06.15.37.25.88 | [contact@laurefigoni.com](mailto:contact@laurefigoni.com) | Site : [laurefigoni.com](http://laurefigoni.com)

- Conséquences indirectes résultant des décisions prises par le client, notamment en termes d'organisation, de fonctionnement, de performance économique ou d'image.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité de l'Agence Laure FIGONI SASU serait reconnue, notamment par décision de justice devenue définitive ou par accord amiable entre les parties, celle-ci serait strictement limitée à cinquante pour cent (50 %) du montant total hors taxes effectivement payé par le client au titre de la prestation concernée.

## Article 11 : Clause de propriété intellectuelle

L'Agence Laure FIGONI SASU demeure seule titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, et notamment des droits d'auteur, afférents à ses créations, méthodologies, outils, supports, livrables et plus généralement à tous les éléments produits dans le cadre de l'exécution de la prestation.

L'exploitation des créations et livrables par le client s'effectue strictement dans le cadre et selon les modalités définies par la mission convenue, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'acceptation du devis.

Toute utilisation, reproduction, diffusion ou exploitation, totale ou partielle, des créations ou livrables par le client, non expressément prévue dans le cadre de la mission, devra faire l'objet d'une autorisation écrite, expresse et préalable de l'Agence Laure FIGONI SASU et pourra donner lieu à une rémunération complémentaire, à convenir entre les parties.

L'Agence Laure FIGONI SASU garantit que les prestations réalisées n'enfreignent aucun droit d'auteur, aucune marque, ni aucun autre droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, personnes physiques ou morales.

## Article 12 : Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

En cas de litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Meaux, seul compétent.